

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cérémonie de décoration de Monsieur Larbi BELARBI,
Ancien Consul Général Honoraire du Japon à Casablanca.

Le mardi 6 juin 2023 s'est tenue, à l'Ambassade du Japon à Rabat, la cérémonie de remise de décoration de l'« **Ordre du Soleil Levant, Rayons d'Or en Sautoir** » par Monsieur l'Ambassadeur KURAMITSU Hideaki à Monsieur Larbi BELARBI, Ancien Consul Général Honoraire du Japon à Casablanca durant la période de 2010 à 2021.

Cette distinction honorifique a été décernée à Monsieur Larbi BELARBI en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle pour la promotion et l'approfondissement des relations de coopération et d'amitié entre le Royaume du Maroc et le Japon.

Monsieur Larbi BELARBI est actuellement membre de la commission des affaires économiques et des projets stratégiques et la commission conjoncture auprès du Conseil Economique, Social et Environnemental. Le long de son parcours professionnel, il a assumé plusieurs fonctions dont celles du Président Directeur Général de la Société Marocaine de Constructions Automobiles, Président de l'Association Marocaine pour l'Industrie et la Construction Automobile et Président de la Fédération Automobile affiliée à la Confédération Générale des Entreprises du Maroc. Il a joué un rôle très important dans l'établissement de l'usine de l'Alliance Franco-japonaise Renault-Nissan à Tanger en 2008.

Lors du mandat de Monsieur Larbi BELARBI en tant que Consul Général Honoraire du Japon à Casablanca de 2010 à 2021, la présence japonaise s'est grandement intensifiée dans l'économie marocaine témoignée par le nombre croissant des entreprises japonaises qui est passé de 25 en 2010 à 70 aujourd'hui (la troisième plus grande présence en continent africain). En addition, une dynamique très favorable à l'approfondissement et à l'élargissement des relations économiques maroco-japonaises s'est instaurée pendant cette période en pavant la voie pour la signature en janvier 2020 de l'Accord relatif à l'Encouragement et la Protection et des Investissements et la Convention portant sur la Non-Double Imposition fiscal, qui sont entrés en vigueur ultérieurement en avril 2022.

Il est à rappeler que les insignes de l'« Ordre du Soleil Levant » sont accordés à titre de récompense aux personnalités qui ont contribué par leurs œuvres et actions au bien du Japon et son peuple. Ils sont conférés également aux personnalités de nationalité étrangère qui ont contribué de manière remarquable au développement des relations d'amitiés et des échanges dans divers domaines entre le Japon et leur pays.

(fin de communiqué)